



**Le Président de la République, Paul Biya a signé ce mardi 11 août 2020, un décret portant nomination de Mouhtar Ousmane Mey au poste de Président du conseil d'administration de la NASLA.**

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

**DECRET N° 2020/449 DU 11 AOUT 2020**  
 portant nomination du Président du conseil d'administration de la National School of Local Administration (NASLA).-

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants ;
- Vu** le décret n° 2020/111 du 02 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la National School of Local Administration ;
- Vu** le décret n° 2020/375 du 07 juillet 2020 portant règlement général de la comptabilité publique,

#### DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **MOUHTAR OUSMANE MEY** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du conseil d'administration de la National School of Local Administration (NASLA), pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une (01) fois.

**Article 3.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 4.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 11 AOUT 2020

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

